

PRIEURE SAINT-THOMAS - 29, rue du Prieuré St Thomas BP 80 001 - 28231 EPERNON CEDEX

Téléphone : 02.37.83.60.01 - Mail : prieure-epernon@orange.fr - <http://www.prieure-saint-thomas.fr>

Vous avez manifesté de l'intérêt pour le Prieuré Saint-Thomas et souhaité y être accueilli. Nous répondons avec plaisir à votre demande et vous invitons à prendre connaissance, ci-dessous, des conditions de réservation

FORMULAIRE DE RESERVATION POUR ETUDIANTS

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone :	Portable :	Mail :
Etablissement scolaire :		
Contact bureau des élèves :		
Demande à être accueilli au Prieuré Saint-Thomas :		
du :	à :	heures avant le déjeuner - avant le dîner*
au :	à :	heures avant le déjeuner - avant le dîner - avant 21h au plus tard*
Nature du séjour : préparation à un examen - repos - retraite*		

HEBERGEMENT - nombre de chambres :
individuelle : doubles (2 lits) : familiales (3, 4, 5 personnes) :
Les draps sont fournis - prévoyez le linge de toilette.
Souhaitez-vous travailler :
dans votre chambre : oui-non* dans une salle commune de travail : oui-non*

RESTAURATION : les repas non annulés la veille au soir au plus tard, sont facturés.

Participation financière 2015-2016		(ces tarifs sont révisés le 1er juin de chaque année)			
chambres	nuit et petit déjeuner par personne	restauration (midi-soir) par personne			Total par jour et par personne
		midi	soir	total	
hébergement / pers.	23,00 €	13,00 €	10,60 €	23,60 €	43,60 €
3, 4 ou 5 personnes / pers.	17,00 €	13,00 €	10,60 €	23,60 €	40,60 €
Frais de dossier : 0,50€ par jour et par personne - maximum 20€ par an.					
Une réduction de 15% est accordée sur les nuits du lundi au vendredi inclus.					
Le montant des arrhes est fixé à 50€ par personne, non remboursable en cas de désistement.					

*entourer l'option choisie

Afin de valider votre inscription : merci d'imprimer ce formulaire et de nous l'expédier par la Poste, accompagné du montant des arrhes (chèque à l'ordre du Prieuré Saint-Thomas).
A _____ le _____ Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »
lundi 1 juin 2015